

« A L'ATTENTION DES RESPONSABLES DE POUVOIRS ORGANISATEURS, des DIRECTIONS ET DES ACCUEILLANT.E.S D'ENFANTS INDEPENDANT.E.S

Concerne : Covid-19 et retours de voyage

---

Cher-e-s professionnel-le-s des milieux d'accueil,

Des informations concernant les voyages et retours de voyage ont été publiées ce 13 juillet sur le site de Sciensano.

Les autorités belges ont pris des décisions concernant les voyages et retours, avec certaines restrictions en fonction des pays. Un code de trois couleurs a été attribué aux pays étrangers (ou à certaines régions de pays). En fonction de la couleur, des mesures sont à prendre au retour.

- Retour d'une **zone verte** : rien à faire
  - **Conséquence pour le milieu d'accueil** : aucune
- Retour d'une **zone orange** : aucune quarantaine n'est recommandée. Il est demandé aux parents de surveiller étroitement leur état de santé ainsi que celui de leur enfant. Si des symptômes apparaissent qui pourraient indiquer la présence de Covid-19, ils sont priés de contacter leur médecin de famille et de mentionner les antécédents de voyage
  - **Conséquence pour le milieu d'accueil** : nous vous invitons à être attentif à l'état de santé de l'enfant et au développement d'éventuels symptômes, et ce durant 14 jours après le retour de l'enfant en Belgique.
  - Lorsqu'un enfant ou un membre du personnel présente des symptômes évocateurs du COVID-19, vous devez être apte à les reconnaître et savoir la conduite à tenir. Les éléments repris à ce sujet dans la communication du 15 mai, actualisée le 24 juin et le 08 juillet, restent valables.
- Retour d'une **zone rouge** : quarantaine obligatoire. Les adultes et enfants de plus de 3 ans seront testés (pas les enfants de moins de 3 ans)
  - **Conséquence pour le milieu d'accueil** : l'enfant ne viendra pas dans le milieu d'accueil durant 14 jours après avoir quitté la zone à risque. Un certificat de quarantaine sera établi et transmis au milieu d'accueil pour justifier l'absence.

Il est de la responsabilité des parents des enfants que vous accueillez d'appliquer les mesures décidées par les autorités belges. Il n'appartient donc ni à l'ONE ni aux milieux d'accueil d'intervenir dans une quelconque vérification de l'application de ces mesures ou d'aller plus loin que celles-ci.

Les CAL, ACA et Référénts Santé ONE restent à votre écoute pour toute réponse à vos interrogations. Merci encore à vous pour votre travail et votre implication durant cette période qui reste complexe.

Brigitte Marchand  
Directrice de la Coordination accueil

